

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°30 – 17 septembre 2025

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe



DONNÉES MÉTÉO

BETTERAVE Fin des observations.

MAÏS Fin des observations

Chrysomèles : Bilan des captures.

Le prochain BSV du 5 novembre proposera le bilan des observations pyrales permettant d'établir un niveau de risque à priori pour le printemps 2026, ainsi que le bilan sanitaire pour l'ensemble des observations.

COLZA

Stade : De cotylédons à 7 feuilles sur le réseau BSV.

Limace : Activité limitée sur les parcelles du réseau BSV.

Petite et grosse altise : Activité et piégeage en augmentation.

Pucerons verts : Quelques observations en parcelles.



Prévisions météo à 7 jours :

- Référence Craie



(Source : Météo France, ville de Châlons-en-Champagne, 17/09/2025 à 10h00. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

- Référence Barrois



(Source : Météo France, ville de Chaumont, 17/09/2025 à 10h00. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))



1 Chrysomèles

Un réseau de 8 pièges a été suivi cette année pour la région Champagne-Ardenne. Des captures de chrysomèles sont enregistrées dans plusieurs secteurs, y compris dans des parcelles/zones où il n'y avait pas eu de piégeage les années précédentes, ce qui atteste de la présence de l'insecte dans les Ardennes et dans la Marne à minima. Le détail des captures est présenté dans le tableau ci-dessous ; le tiret (-) correspond à une absence de relevé.

L'insecte capturé le 17 juillet à Bazeilles (08) et envoyé pour identification n'était pas *Diabrotica virgifera virgifera* malgré de nombreuses similitudes. En revanche, les individus suivants ont été identifiés en tant que tels (voir photo d'un individu sur plaque engluée ci-contre).



Chrysomèle piégée
(Francis DARDARD, VIVESCIA)

	code INSEE	sem 29 - 17 juil	sem 30 - 24 juil	Sem 31 - 31 juil	sem 32 - 6 août	sem 33 - 13 août	sem 34 - 20 août	sem 35 - 27 août	sem 36 - 3 sept
SPOY (Vivescia)	10374	0	0	0	0	-	-	-	-
LA FRANCHEVILLE (CA08)	08180		61	27	3	3	3	1	-
PRIX-LÈS-MÉZIÈRES (CA08)	08346		73	26	14	10	10	14	16
LA VILLENEUVE-LÈS-CHARLEVILLE (CA51)	51626		0	0	-	-	0	-	0
CHUFFILLY-ROCHE (CA08)	08123		0	3	6	4	0	-	-
BAZEILLES (Vivescia)	08053	1*	0	0	2	27	16	13	-
VAL-DE-MEUSE (EMC2)	52332	0	0	0	0	0	0	0	0
RAPSÉCOURT (CA51)	51452	1	5	5	-	2	5	6	-
nb total de captures/sem		2	139	61	25	46	34	34	16

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un insecte invasif originaire d'Amérique introduit en Europe centrale au cours des années 90 et qui a depuis étendu son aire de répartition géographique vers l'Italie, les régions Rhône-Alpes et Alsace où il est désormais considéré comme étant durablement implanté et causant des dégâts importants. Ce coléoptère n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014, les parcelles sur lesquelles il est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte, de surveillance, d'éradication ou de confinement obligatoires. Ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus dommageables : attaques par foyers ou taches dans les parcelles, racines coronaires dévorées, verre végétative typique avec symptôme en col-de-cygne, épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racine. Les adultes peuvent aussi provoquer des dommages : avant le stade floraison, ils se nourrissent de la cuticule des feuilles. Ensuite, ils se nourrissent des soies, de pollen, voire des grains au sommet de l'épi. On peut observer des bandes plus ou moins larges et décolorées sur les limbes des feuilles, des soies coupées, des grains creusés.

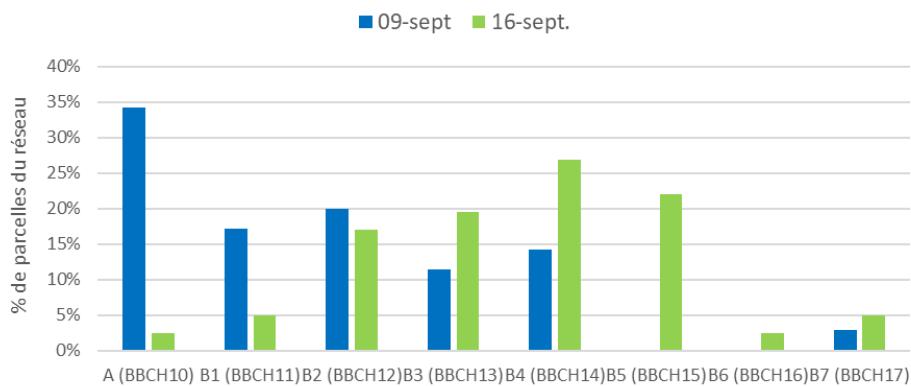
Il n'existe pas de méthode de lutte contre ce parasite en cours de végétation. La rotation des cultures est le seul moyen permettant d'abaisser la pression de l'insecte pour les années à venir.



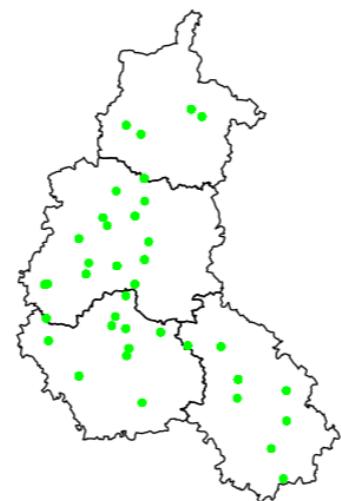
1 Stade des cultures

41 parcelles ont été observées cette semaine. Les stades vont du stade « cotylédons » au stade « 7 feuilles » pour la plus avancée mais la majorité des parcelles se situent entre le stade « 3 feuilles » et le stade « 5 feuilles ».

Evolution des stades du colza



Localisation des parcelles



2 Limaces (*Deroceras reticulatum* et *Arion hortensis*)

a. Description

Deux espèces de limaces sont nuisibles pour le colza : la limace grise et la limace noire. Leur activité est essentiellement nocturne. En conditions très favorables (température et humidité), elles peuvent parcourir jusqu'à 3 m et manger l'équivalent de 50 % de leur poids en 24 h.

Au cours de la levée, le colza est particulièrement sensible aux dégâts de limaces. La section de l'hypocotyle à la levée est irrémédiable, sans aucune compensation possible.

La mise en place de pièges dans les parcelles permet de connaître la présence et l'activité des limaces en amont de l'implantation du colza et pendant la phase très sensible de la levée.



Dégâts de limace grise
(Terres Inovia)



Piège connecté

b. Observations

Dans le réseau de parcelles du BSV, 5 parcelles sur 22 présentent des dégâts foliaires de limace. La surface foliaire détruite est comprise entre 2 et 10 %.

c. Seuil indicatif de risque

Avant la levée, le suivi des limaces se fait par piégeage. De la levée au stade 3-4 feuilles (B3-4 = BBCH 13-14), les observations se font sur les plantes.

Il n'existe pas de seuil indicatif de risque pour les limaces. Le risque *a priori* peut être évalué à la parcelle via la grille ACTA-De Sangosse (cette grille est utilisable pour toutes les cultures).

				Entrez ici votre indice de valeur de risque
SOL	Argileux	5		
	Limono-argileux	4		
	Argilo-calcaire	4		
	Limoneux	2		
	Limono-sableux/champagne crayeuse	1		
	Sableux	0		
Le précédent	Colza	6		
	Céréales d'hiver	4		
	Cultures de printemps	1		
	Pluri-annuelles (prairies, jachères...)	5		
La date d'implantation	Colza/Blé		Mais/Tournesol	
	Précoce	1	Précoce	4
	Normal	2	Normal	2
	Tardif	4	Tardif	1
Sensibilité de la culture mise en place	Blé/orge/prairies		Mais	1
			Tournesol	2
				4
	Colza			6
Historique de la parcelle	Besucoup de limaces			4
	Quelques limaces			2
	Peu de limaces			0
Végétation lors de l'interculture	Très développée			4
	Peu développée			2
	rare			0
Travail du sol	Déchaumage après récolte + labour			0
	Labour sans déchaumage après récolte			2
	Déchaumage après récolte			1
	Déchaumage mais pas après récolte			2
	Absence du travail du sol			4
Préparation lit de semence	Grossière			4
	Intermédiaire			2
	Fine			0
	Calculez ici la somme :			

La somme de chaque indice de valeur donne un niveau de risque pour la parcelle.

Somme des valeurs prises pour les différents critères de risque	Niveau de risque à la parcelle
Inférieur à 18	Faible
Entre 18 et 23	Moyen
Entre 23 et 28	Fort
Supérieur à 28	Très fort

d. Analyse de risque

Sur la région, le risque reste faible à modéré. Mais les parcelles en terres colorées et ayant reçu des pluies significatives ces dernières semaines sont à surveiller. Les parcelles aux stades 3-4 feuilles vont sortir de la période de sensibilité.



e. Gestion alternative du risque

B Pour perturber le milieu de vie des limaces et détruire les œufs, plusieurs déchaumages après la récolte du précédent peuvent limiter la pression sur la culture du colza. Le labour peut également permettre d'enfouir les limaces adultes et les œufs, et décaler un peu les dégâts sur un colza plus développé. Le semis du colza doit être réalisé sur un sol finement préparé et bien rappuyé, sans trop de résidus de culture ou au minimum bien répartis pour réduire les zones creuses servant d'abris aux limaces. Enfin, la mise en place de bandes enherbées et l'entretien des haies sont favorables aux populations d'auxiliaires, comme les carabes ou les staphylinés qui sont de bons prédateurs des limaces.

A noter qu'il existe également des solutions de biocontrôle efficaces à base de phosphate ferrique pour la gestion du risque limace. Vous pouvez les retrouver dans la liste ci-dessous :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>

3 Petites altises (*Phyllotreta sp.*) et grosses altises (*Psylliodes chrysocephala*)

a. Description

Les petites altises sont des petits coléoptères qui occasionnent des morsures circulaires, perforantes ou non, de 1 à 2 mm dans les cotylédons et les jeunes feuilles. Ces attaques pénalisent la culture lorsque plus d'un quart de la surface foliaire est détruite.

Lorsque la culture est levée, une surveillance assidue est nécessaire, car les dégâts peuvent s'accumuler rapidement.



Dégâts de petites altises
(Terres Inovia)

Observer en priorité les bordures de parcelle, notamment à proximité des anciens champs de colza.

La grosse altise se distingue par sa grande taille de 3,5 à 5 mm, au corps noir et brillant qui présente des reflets bleus métalliques sur la partie dorsale. La tête est rousse, dorée dans sa partie antérieure ainsi que les extrémités des antennes et pattes antérieures. Les pattes postérieures sont renflées (insecte sauteur).



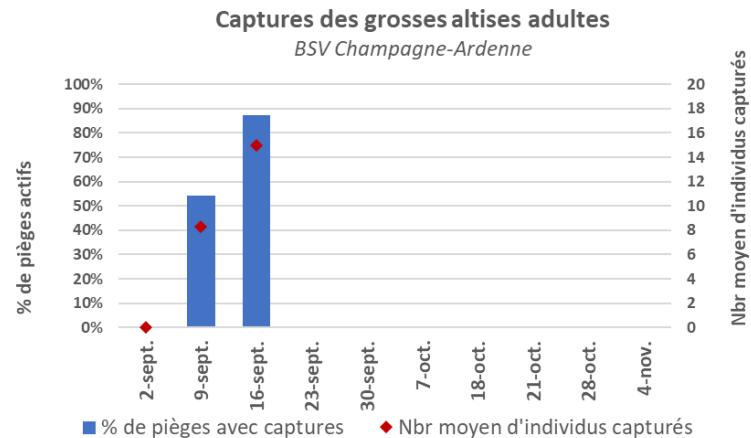
Grosse altise
(Terres Inovia)

Les 2 altises occasionnent des morsures circulaires, perforantes ou non, de 1 à 2 mm dans les cotylédons et les jeunes feuilles. Ces attaques pénalisent la plante lorsque plus d'un quart de la surface foliaire est détruite.

b. Observations

42 % des parcelles présentent des captures de petites altises pour un nombre moyen de 4 individus par cuvette jaune.

On note également une forte augmentation de l'activité des grosses altises. 87 % des parcelles présentent des captures dans les cuvettes jaunes avec en moyenne 15 individus capturés.



Les dégâts sur plantes sont également bien visibles sur le réseau avec 78 % des parcelles qui présentent des dégâts d'altises. 40 % de ces parcelles dépassent la fréquence de 8 pieds atteints sur 10, mais avec une surface foliaire atteinte ne dépassant pas le seuil indicatif de risque pour la grande majorité des parcelles.

c. Seuil indicatif de risque

Afin d'appréhender l'arrivée sur la parcelle, le piégeage à partir d'une cuvette jaune enterrée est nécessaire. Cependant, l'observation des dégâts sur feuilles est nécessaire pour connaître le seuil indicatif de risque de la parcelle.

Le seuil indicatif de risque est fixé à 8 pieds sur 10 portants des morsures, sans que la dépréciation ne dépasse $\frac{1}{4}$ de la surface foliaire. La maîtrise du risque intervient lorsque la culture est en péril. Dans ce cas, la réactivité est impérative.

Les interventions inutiles favorisent l'apparition de résistances et potentiellement les pullulations de pucerons en l'absence de faune auxiliaire.

d. Analyse de risque

Cette semaine, 2 parcelles du réseau dépassent le seuil indicatif de risque fixé à 80 % de plantes porteuses de morsures et au moins 25 % de surface foliaire détruite. Les piégeages de petites et grosses altises sont bien visibles sur la majorité des parcelles du réseau et les conditions météorologiques annoncées en fin de semaine vont être favorable à leur activité. Le risque est potentiellement moyen à fort pour les parcelles qui n'ont pas atteint le stade 4 feuilles (44 % des parcelles du réseau BSV).



e. Gestion alternative du risque

De nombreuses petites altises profitent des repousses de colzas des parcelles récoltées cet été. Détruire ces repousses entraîne une migration des petites altises vers les nouveaux champs de colza à proximité. Il est important de limiter et retarder le plus possible ces interventions de déchaumage lors de la phase de sensibilité des nouveaux colzas.

4 Puceron vert (*Myzus persicae*)

a. Description

L'adulte ailé mesure 1,5 à 2,5 mm. Les ailés sont plutôt élancés avec un abdomen vert, parfois jaunâtre. La tête et le thorax sont noirs. Les aptères ont un corps ovoïde et nu, de couleur très variable, souvent verdâtre. Ces pucerons ont tendance à se disperser.

Si les dégâts directs sont rares, ce puceron est surtout craint pour sa capacité à transmettre le virus de la jaunisse du navet (TuYV). Observer minutieusement la face inférieure des feuilles et les petites feuilles en formation.



Colonie de pucerons verts
(Terres Inovia)

b. Observations

Cette semaine, on signale la présence de pucerons verts dans 6 parcelles sur 28 ayant fait l'objet d'une observation spécifique, avec pour l'instant un nombre de plantes porteuses encore faible (de 1 à 15 % de plantes porteuses).

c. Seuil indicatif de risque

Le seuil indicatif de risque est fixé à 20 % de pieds porteurs de pucerons de la levée au stade 6 feuilles étalées (B6 ou BBCH 16).

d. Analyse de risque

Aucune parcelle du réseau ne dépasse le seuil indicatif de risque. Le risque est faible.



e. Gestion alternative du risque

L'offre variétale actuelle propose une large gamme de variétés possédant une résistance partielle au virus TuYV. Il est fortement recommandé de choisir des variétés avec cette résistance sur la majorité de son assolement en colza.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis - Institut du Végétal, ATPPDA, Cérèsia, CETA de l'Aube, CETA de Champagne, CETA Craie Marne Sud, Chambre d'Agriculture des Ardennes, Chambre d'Agriculture de l'Aube, Chambre d'Agriculture de la Marne, Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, COMPAS, CRISTAL UNION, DIGIT'AGRI, EMC2, EIMR Marjollet Regis, ETS RITARD, FREDON Grand Est, ITB, NOVAGRAIN, SCA de Juniville, SCA d'Esternay, SCARA, SEPAC – Compagri, SOUFFLET Agriculture, TEREOS, Terres Inovia, VIVESCIA.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.
Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.braillard@grandest.chambagri.fr



"Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto II".